



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

2026-2027

NOM DU SERVICE DE GARDE : Service de garde Les Copains

COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE : École de la Croisée

ADRESSE POSTALE : 1805 rue Luce Dufresne J1R 0W9

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : sdg-croisee@cssrs.gouv.qc.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-1486 **POSTE :** 4



Préparé par Susan Faucher, **direction de l'école et** Véronique Fréchette, **technicien(ne) en service de garde**

Adopté au Conseil d'établissement le : 23 février 2026

Signature de la présidence du CÉ : _____

Ce document vous sera transmis au moment de la rentrée scolaire, en fonction des tarifs ajustés au 1er juillet 2026, par MELS.

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique organisation scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Ce document s'applique à l'année scolaire 2026-2027

Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,15 \$/h (tarif MEQ)	3.20	4.00	8.25
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9.70		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16.55		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	20		
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève.	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année).	1,75\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 24 août 2026 et se terminera le 22 juin 2027 selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De 6h45 à 7h45

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire :

De 10h45 à 11h30

De 14h47 à 14h55

Période du midi du préscolaire : De 11h30 à 12h45

Période du midi du primaire : De 11h30 à 12h45

Fin des classes : De 14h55 à 17h30



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 6h45 à 17h30

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

↑ Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'un **bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés à l'école de la Maisonnée. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.



A) Clientèle TSA

Il est possible d'avoir un ratio moindre pour la clientèle du point de service. Un ou plusieurs techniciens / techniciennes en éducation spécialisée, en collaboration avec une ou des éducatrices du service de garde, seront affectés au groupe. Les journées pédagogiques sont ouvertes aux élèves du point de service TSA à partir de la première journée pédagogique du mois de septembre 2026.

B) Horaire de la technicienne en service de garde

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 45 et de 14 h à 16 h 30. Il est possible de prendre rendez-vous pour une rencontre avec la technicienne du service de garde.

C) Changement de la fréquentation ponctuelle, en cours de journée

Vous devez nous prévenir de tout changement, présence ou absence de votre enfant, avant 10 h le matin. Pour ce faire, veuillez prévenir le SDG et l'enseignant(e) de votre enfant, par courriel. Tout départ seul d'un l'élève, à pied ou à vélo, le midi ou le soir, devra faire l'objet d'une autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur.

D) Jeux extérieurs lors des jours de classe et des journées pédagogiques :

Les jeux à l'extérieur étant priorités et fréquents, les élèves doivent avoir des vêtements adaptés à la saison ainsi que des vêtements de rechanges dans leur sac. SVP, veuillez identifier tous les accessoires.

E) Informations diverses

- Il n'y a pas de micro-ondes de disponible sur l'heure du midi.
- Le service de traiteur n'est pas offert lors des journées pédagogiques.
- Les parents ne peuvent pas circuler sur le terrain de l'école ni à l'intérieur de l'école sans autorisation.
- En fin de journée, lorsque les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) au service de garde, nous demandons aux parents de venir signaler leur présence à l'éducatrice se trouvant à l'accueil, ensuite d'attendre à l'extérieur l'arrivée de leur(s) enfant(s).